

Le Directeur Général

Kinshasa, le **09 MARS 2023**

DECISION N°05.PORTANT ANNULATION DE LA PROCEDURE
APPEL D'OFFRES N°078/ANSER/DG/2022 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA CENTRALE
SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE (1x200 kWc, 1x150 kWc, 1x50 kWc) KAKESE

- Vu la Constitution telle que modifiée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo, spécialement en son article 48 ;
- Vu la Loi n° 08/009 du 08 juillet 2008 portant dispositions générales applicables aux Etablissements publics, spécialement en son article 13 ;
- Vu la Loi n° 14/011 du 17 Juin 2014 relative au secteur de l'électricité spécialement en ses articles 87, 91, 96 et 97 ;
- Vu la loi n°10/010 du 27 avril 2010 relative aux Marchés Publics, spécialement en son article 13, alinéa 2 ;
- Vu Ordonnance n°20/121 du 17 juillet 2020 portant nomination des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale d'un Etablissement Public dénommé « Agence Nationale de l'Electrification et des Services Energétiques en milieux Rural et Périurbain », « ANSER » en sigle ;
- Vu le Décret n°10/22 du 02 juin 2010 portant Manuel de procédures de la loi relative aux Marchés Publics, en son article 127 consécutif à la chronologie de la passation des Marchés Publics ;
- Vu, le Décret n°16/014 du 21 avril 2016 portant création, organisation et fonctionnement d'un établissement public dénommé Agence Nationale de l'Electrification et des Services Energétiques en milieux Rural et Périurbain, « ANSER » en sigle, spécialement en son article 15 ;
- Vu l'Avis de non objection N°1551/DGCMP/DG/DCP/D5/K.L/2022 de la Direction Générale de contrôle de Marchés Publics sur le PPM de travaux, exercice 2022 du 29 juillet 2022.
- Vu la lettre N°1427/DGCMP/DG/DCP/D5/BNJ/2022 de la Direction Générale de Contrôle de Marchés Publics du 15 juillet 2022 accordant l'Avis de Non Objection que le Dossier d'appel d'offres a obtenu ;
- Vu Dossier d'appel d'offres N°078/ANSER/DG/2022 relatif aux travaux de de construction de la centrale Solaire photovoltaïque (1x200 kWc, 1x150 kWc, 1x50 kWc) de Kakese ;
- Vu le procès-verbal d'ouverture des plis des soumissions du 29 août 2022 ;
- Vu le procès-verbal de validation du rapport d'évaluation dressé par les membres de la Commission de Passation des Marché en date du 5 décembre 2022 ;
- Vu la lettre **N°402/DGCMP/DG/DCP/D5/K.L/2023** du 24 février 2023 de la Direction Générale de Contrôle de Marchés Publics **accordant l'autorisation spéciale à l'ANSER d'annuler la procédure d'appel d'offres ci-haut cité.**

DECIDE

Article 1 :

D'annuler l'appel d'Offres national **N°078/ANSER/DG/2022** relatif aux travaux de construction de la centrale Solaire photovoltaïque (1x200 kWc, 1x150 kWc, 1x50 kWc) de Kakese.

Pour le Directeur Général en Mission
Cyprien MUSIMAR NDELE
Directeur Général Adjoint

